



Camp d'action biblique - Application pour locations

Le Consistoire de Québec de l'Église Presbytérienne au Canada consentit à louer les infrastructures du Camp d'action biblique, Cleveland, à _____ pour la durée du _____ au _____, au prix de _____.

Le groupe de locataires ci-dessous s'engage à respecter le règlement du camping (voir Annexe A). Deux paiements distincts sont requis lors de la demande :

1. Des frais de réservation non-remboursables (15% du prix de la location, par argent comptant, chèque ou virement Interac).
2. Un dépôt de garantie de 250\$ (par argent comptant ou chèque). Ce dépôt sera restitué à la fin de la location si le campement est rendu dans le même état, sans dommages et sans appels interurbains.

Une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile du groupe locataire est également requise avec la demande.

Paiements par chèque inscrit au nom de Camp d'action biblique

Paiement par virement Interac : envoyer à cabqc@yahoo.ca

Question de sécurité : Raison

Réponse : Camp

Nom du groupe : _____

Adresse : _____

Personne responsable : _____

No. de téléphone de la personne responsable : _____

Date & heure d'arrivée : _____

Date & heure de départ : _____

Signature du groupe de location

Date de réception de l'application

Représentant du Camp d'action biblique

Date de l'acceptation de l'application

Remplis par Camp d'action biblique:

Copie d'assurances reçue :	Réception du dépôt de garantie :
Paiement des frais de location :	Remboursement du dépôt :
Dommages :	



ANNEXE A

Règlements de location

1. Les clés doivent rester en possession du personnel autorisé uniquement.
2. Un dépôt de garantie de 250\$ est exigé et sera remboursé après vérification de l'absence de dommages, du remboursement des frais de téléphone et du paiement intégral de la location.
3. Le paiement intégral de la location est dû à l'arrivée au camp.
4. Il est interdit de fumer, de consommer des boissons alcoolisées et de faire usage de drogues non médicales dans les bâtiments et sur le terrain de camping.
5. Les premiers soins et les urgences médicales sont de la responsabilité du groupe locataire.
6. Toute destruction de biens du camp sera facturée au groupe locataire.
7. Il est interdit de couper ou d'endommager les arbres et arbustes vivants sur le terrain de camping. Afin de préserver la pelouse, veuillez utiliser le stationnement à l'entrée.
8. Toute structure érigée sur le terrain de camping doit être déclarée au responsable du camp. Ex: tentes, caravanes, mobil-homes, etc.
9. Tous les feux de camp doivent être allumés dans la zone désignée. Cette zone doit être maintenue propre. Le bois pour les feux du soir est fourni par le camp.
10. Les terrains et les bâtiments doivent être maintenus propres et rangés en tout temps.
11. Les ordures doivent être jetées dans la poubelle tous les jours.
12. Les matelas de camping doivent être distribués à l'arrivée et rendus à la fin de la location. Des oreillers et des couvertures sont disponibles sur demande.
13. La présence d'un sauveteur certifié est obligatoire pour la baignade et la navigation sur le plan d'eau.
14. Vous devez apporter vos propres essuie-tout, sacs poubelle, trousse de premiers soins et équipement sportif.
15. Une attestation d'assurance responsabilité civile est requise avec le formulaire de location.